Procès-Verbal Séance du 17 Janvier 2025

L' an 2025 et le 17 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de TROTIN Monique Maire

<u>Présents</u>: Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GOURIOU Véronique à M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 11

<u>Date de la convocation</u>: 13/01/2025 <u>Date d'affichage</u>: 13/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme GAGNARD Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis ZA Croix Caseau - 2025/001

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 décembre 2024

le procès-verbal de la séance du 30 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du maire

DM 2025D001 - ESPACE DE LOISIRS - Mise en conformité installations électriques - SA PASTEAU - 8 141.79€ht soit 9 770.15€ttc

DM 2025D002 - Mise à disposition de personnel 2025 - ATRE CHANTIERS - 22.50€ de l'heure

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis ZA Croix Caseau réf : 2025/001

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu par lettre recommandée avec accusé réception, du Tribunal Judiciaire du Mans, en date du 6 décembre 2024, une déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant sis Zone Artisanale « La Croix Caseau » soumis au droit de préemption urbain.

Parcelle cadastrée YD n° 123 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 03a 92ca Parcelle cadastrée YD n° 124 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 00a 05ca Parcelle cadastrée YD n° 125 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 04a 85ca Parcelle cadastrée YD n° 127 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 03a 42ca

Parcelle cadastrée YD n° 128 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 22a 73ca Parcelle cadastrée YD n° 135 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 00a 32ca Parcelle cadastrée YD n° 173 – La Croix Caseau – d'une superficie de 00ha 08a 67ca pour une superficie totale de 43 a 96 ca.

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Débat d'orientation budgétaire

Suite à la Commission Finances du 13 janvier s2025, les orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2025 sont présentées et ont fait l'objet de débats.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les modifications suivantes ont été apportées :

- Compte 65312 frais de mission et de déplacement (élus) 800 € au lieu de 1 100 €.
- Compte 65738 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics 40 000 € au lieu de 38 000 €.

Pour les dépenses d'investissement, il a été décidé de reporter es projets suivants :

- Achat d'une épareuse
- Opération 482023 aménagement de bureaux mairie annexe 1 Place de l'Eglise"
- Opération 542025 Cantine Le Corbusier travaux de réhabilitation
- Opération 552025 Ecobourg -aménagement ensemble foncier Chemin de la Demée

En ce qui concerne l'opération 492023 (Acquisition) et aménagement bien sis 2 Place de l'Eglise, le crédit ouvert est ramené à 150 000 € pour le projet d'aménagement d'une salle de motricité.

Un budget supplémentarie sera établi en cours d'année en fonction du résultat des études qui seront lancées.

Les orientations pour le Camping et le Service de l'Assainissement sont présentées et commentées.

DETR 2025

Mme le Maire présente les opérations éligibles à la DETR/DSIL pour l'année 2025. Les dossiers sont à déposer avant le 7 février 2025.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président, fait le point des travaux suivants :

- Entreprise PASTEAU : mise en conformité de l'électricité de l'espace de loisirs
- Une chaudière granulés bois en panne

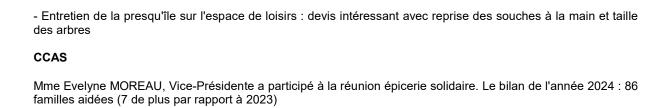
Commission Tourisme

M. Bruno GODREAU, Vice-Président, donne les conclusions de la réunion de la Commission Tourisme qui a eu lieu mardi 14 janvier concernant l'étude du nouveau bail commercial du kiosque de l'espace de loisirs. Une nouvelle réunion aura lieu le 27 janvier à 18 heures avec les futurs repreneurs.

Commission Voirie

M. Bernard GENDRON, Vice-Président, expose les affaires suivantes :

- Travaux de voirie restant à faire à "la Boulairie" avec curage de fossés et entretien d'entrées de propriété.
- "Le Carroi" : reprise du fossé suite à intervention de la fibre (une partie non faite)
- Rencontre avec le chargé de la voirie communautaire concernant les travaux à "la Filloterie" et aux "Hautes Blinières"
- "Les Ruelles" : problème de fossé
- Elagage "Rue Galène" : devis entreprise Auriau



Questions diverses

Le recensement de la population s'établit à 1 087 habitants au 1er janvier 2025.

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 21/01/2025

Le Maire Monique TROTIN secrétaire de séance Mme GAGNARD Sylvie